

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2019

Date de convocation et d'affichage : 05 juillet 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 02.

Présents :

Mmes BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, FARINE Bruno, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOUILLAT Marcel, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, HANDEL William, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SUBTIL Bruno, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : TRIBOT Philippe par COQUILLARD Gérard, BRANLE Christian par TRESSOU Marie-Hélène, ROTA Colette par MORET André, VETTER Claude par SIMON Chantal, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno

Sont excusés et ont donné pouvoir : BLASCO Thierry à BLASSON Christian, BOUCHOT Chantal à JOLLIOT Marie-France, URBAIN Sandrine à ROBLET Bernard, DEMOISSON Daniel à BLANCHARD Dominique, PAUTRAS Marie-Françoise à SEBBARI Samira, SAUVAGE Philippe à MOCQUERY Bernard, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, DUQUESNOY Olivier à ROUSSELOT Nicole, ARNAUD Jean-Jacques à LEIX Jean-François, MOSER Alain à RABAT-ARTAUD Nadia, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à HELIOT-COURONNE Isabelle, BRET Marc à LE CORRE Marie, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, HONORE Nicolas à SERRA Frédéric, LEMELLE Flavienne à BOISSEAU Dominique, LEYMBERGER Brigitte à GRANDPIERRE Elisabeth, MENUUEL Gérard à BAUDOUX Bruno, OUADAH Karima à ROUVRE Annie, PATELLI Lise à BEURY Jeanne-Laure, THOMAS Christine à PORTIER-GUENIN Françoise, FAURE Gilbert à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : DESROUSSEAU Pascal, GERARD Fabien, RESLINSKI Jean-François, GRIENENBERGER Daniel, REHN Yves, CHAPLOT Roland, BACHMANN Jean-Marie, TRUELLE Hubert, GACHOWSKI Jacques, FRAPIN David, ROYERE Raynald, SCHMITT Philippe, SPILMANN Marcel, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie

Absents : FEVRE Dolly, PARIGAUX Jean-Louis, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, BAILLY Jean-Marie, MANDELLI François

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°26	Avenant au Contrat de ville - Protocole d'engagements renforcés et réciproques
RAPPORTEUR	Pascal LANDREAT

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
92	114	114			

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2019

**AVENANT AU CONTRAT DE VILLE
PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES**

Annexe : avenant au contrat de ville : « Protocole d'Engagements Renforcés - Réciproques » et Pacte de Dijon

Exposé :

La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019, portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville, fixe 3 axes d'intervention déclinés en 40 mesures prioritaires adaptables au contexte local.

Cette déclinaison se traduit par une rénovation participative des contrats de ville (prolongés jusqu'en 2022 par la loi de finances pour 2019 n° 2018-1317 du 28 décembre 2018).

Elle prend la forme d'un avenant intitulé « Protocole d'engagements renforcés et réciproques » et engage l'Etat, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et les collectivités ; pour le Contrat de ville de Troyes Champagne Métropole : les 5 Villes en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) et le Département de l'Aube.

Le Protocole vise à réviser et renforcer les intentions contenues au Contrat de ville signé le 23 octobre 2015 au regard des évolutions constatées et est enrichi des enseignements de l'évaluation à mi-parcours des actions engagées au titre du Contrat de ville depuis 2015.

Les axes d'intervention s'inscrivent dans le Pacte de Dijon et les mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers :

- Garantir les mêmes droits aux habitants des 9 quartiers prioritaires de la ville ;
- Favoriser l'émancipation des habitants par l'éducation et par l'emploi ;
- Faire République en soutenant les solidarités locales et en prévenant les discriminations.

Le protocole fixe les engagements collectifs des partenaires. Son pilotage sera assuré par un tableau de bord qui déclinera les indicateurs par porteur. Ce dernier sera soumis à l'avis du Conseil communautaire lors d'une prochaine séance. Le suivi de leur mise en œuvre sera assuré par le Comité de pilotage stratégique du Contrat de ville.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER, l'avenant au Contrat de ville intitulé « Protocole d'engagements renforcés et réciproques » joint en annexe ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tous les documents administratifs, contractuels ou financiers se rapportant à la présente délibération.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS
RENFORCES ET RECIPROQUES**

EN FAVEUR DES HABITANTS

**DES « QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE » DE
TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

Avenant au Contrat de ville de Troyes Champagne Métropole 2015 -2022

Signé le .../.../2019

Conclu entre les signataires désignés ci-dessous :

L'État représenté par Monsieur le Préfet de l'Aube, Monsieur Thierry MOSIMANN

Et les collectivités locales :

La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole représentée son Président
Monsieur François Baroin

La commune de Troyes représentée par :

La commune de La Chapelle Saint Luc représentée par :

La commune de Pont Sainte Marie représentée par :

La commune de Saint André-les-Vergers représentée par :

La commune des Noës-près-Troyes représentée par :

Le Département de l'Aube

Autres signataires du contrat de ville

PREAMBULE

La loi de finances n°2018-1317 du 28/12/2018 a prolongé la durée d'application du contrat de ville initialement signé pour la période 2015-2020 jusqu'au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, la circulaire ministérielle du 22 janvier 2019 relative à la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, prévoit une rénovation participative du contrat de ville, suivant la déclinaison de 40 mesures prioritaires devant être adaptées au contexte local et enrichies au regard des enseignements de l'évaluation à mi-parcours des actions jusqu'alors engagées.

La rénovation du contrat de ville s'inscrit dans la continuité du Pacte de DIJON signé par les résidents de France urbaine et l'Assemblée des communautés de France et dans le cadre d'une vision globale de l'action publique (articulation de la politique de la ville avec les autres politiques publiques comme la stratégie de lutte contre la pauvreté, le plan national de santé ou l'égalité entre les femmes et les hommes).

C'est en tenant compte de ces principes qu'ont été menés les travaux ayant abouti à la rédaction puis à la signature de ce protocole d'engagement renforcé et réciproque entre Troyes Champagne Métropole, les communes de Saint-André les Vergers, Pont-Sainte-Marie, Les Noës près Troyes, Sainte Savine et La Chapelle-Saint-Luc, l'Etat et les partenaires associés.

Elle traduit un engagement renforcé des acteurs du contrat de ville et fera l'objet d'une évaluation annuelle, au moyen d'un tableau de bord qui viendra préciser les indicateurs de chacune des parties signataires.

Pour parvenir aux objectifs déclinés ci-après, une nouvelle gouvernance du contrat de ville, à la fois plus simple et efficiente, et intégrant la participation citoyenne, a été approuvée lors du comité stratégique du 28 février 2019,

Ainsi, l'ensemble des parties ont défini pour objectifs de :

- garantir les mêmes droits aux habitants des 9 quartiers prioritaires de la ville (QPV) qu'à tous les autres citoyens de France, en termes de sécurité, de logement, de services publics et de mobilité,
- favoriser l'émancipation de ces habitants par l'éducation et par l'emploi,
- « faire République » en soutenant les solidarités locales et en prévenant les discriminations

Les documents de référence :

- ✓ La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014
- ✓ La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017
- ✓ Le Pacte de Dijon « Cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons », avril 2018
- ✓ La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers
- ✓ Le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE)
- ✓ Le rapport « Démocratie participative et quartiers prioritaires : « réinventer l'ambition politique des conseils citoyens » de la Commission nationale du débat public 2018
- ✓ Le Plan pauvreté 2019 - 2021
- ✓ Le Pacte Territorial d'insertion (PTI) 2019 – 2023
- ✓ Le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)
- ✓ L'évaluation conduite à mi-parcours du Contrat de ville en date du 27 juin 2019

Article 1 : Identification du contrat initial

Contrat de ville de Troyes Champagne Métropole signé le 23 octobre 2015.

La loi de finances n°2018-1317 du 28/12/2018 a prolongé la durée d'application du contrat de ville initialement signé pour la période 2015-2020 jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 2 : Objet de l'avenant

Le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) vise à apporter une lisibilité aux intentions contenues au Contrat de ville et de réviser ses intentions au regard des évolutions constatées, des résultats obtenus à mi-parcours du Contrat, des nouveaux textes et mesures adoptés.

Ce Protocole d'engagements renforcés et réciproques entend ainsi :

- ✓ Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de ville
- ✓ Clarifier les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville, préciser le degré d'opérationnalité de ces objectifs
- ✓ Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée associant les Conseils Citoyens

Article 3 : Modalités de gouvernance

L'instance décisionnelle est dénommée **Comité de pilotage stratégique du Contrat de ville (COPIL stratégique)**.

Le COPIL stratégique est co-présidé par le Président de Troyes Champagne Métropole (ou de son représentant par délégation) et par le Préfet de l'Aube

Le Comité de pilotage a pour rôle de :

- ✓ déterminer les grandes orientations stratégiques
- ✓ s'assurer de l'atteinte des objectifs (fixe les échéances, détermine les livrables)
- ✓ fixer les ajustements et réviser le Contrat de ville
- ✓ prioriser, ajuster et entériner les propositions des COTECH, des Assises
- ✓ déterminer annuellement les orientations, les priorités de l'appel à projets...

Les membres du Comité de pilotage stratégique sont :

- ✓ les villes signataires du Contrat de ville
- ✓ les représentants de l'État
- ✓ les Vice-présidents et Conseillers communautaires délégués ainsi que les Conseillers communautaire référents des Comités techniques du Contrat de ville et le Directeur général des services

- ✓ les représentants du Département de l'Aube, de la Région Grand Est, de l'Agence Régionale de Santé, de l'Education Nationale, du représentant des bailleurs sociaux, de la CAF

Les Comités techniques sont au nombre de 4 : Accès aux droits, Education – Parentalité, Cadre de vie- Vie des quartiers, Emploi – Insertion. Ils sont animés par les Conseillers communautaires identifiés comme référents des thématiques.

Les comités techniques ont pour rôle :

- ✓ d'organiser l'évaluation
- ✓ de suivre les projets (déterminés en COTECH et validés en COSTRA) et les actions de l'appel à projets
- ✓ de proposer un avis sur les actions déposées à l'appel à projets (Intégration des Conseils citoyens)
- ✓ d'assurer le suivi des assises (suites à donner, évaluation...)
- ✓ de proposer des orientations et les évolutions du Contrat de ville au COPIL stratégique

Les membres des comités techniques sont les mêmes partenaires que le COPIL stratégique, les membres sont désignés nommément par les membres du COPIL stratégique

Article 4 : Axes d'intervention du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques

Les axes d'intervention suivent le modèle du Pacte de Dijon et des mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitant des quartiers :

- ✓ Garantir les mêmes droits aux habitants
- ✓ Favoriser l'émancipation
- ✓ Faire République

Article 5 : Modalités de mise en œuvre et de suivi du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques

Le suivi de la mise en œuvre du protocole sera assuré par un tableau de bord qui comportera des indicateurs permettant le pilotage des engagements pris par chacune des parties.

Article 6 : Avenant au Protocole d'engagements renforcés et réciproques

Ce protocole ne peut être modifié que par voie d'avenant signé par Troyes Champagne Métropole et les parties engagées et signataires du présent Protocole. L'avenant précisera l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emportera.

GARANTIR LES MEMES DROITS AUX HABITANTS

En s'engageant en matière de sécurité et de prévention de la délinquance

L'État s'engage à :

- renforcer la police de sécurité au quotidien suivant quatre orientations stratégiques :
 - ✓ renforcer la présence des policiers dans les QPV
 - ✓ densifier les partenariats locaux
 - ✓ développer les contacts avec les habitants des quartiers
 - ✓ améliorer la qualité de l'accueil et la prise en charge des victimes
- renforcer le lien entre la population et la police nationale
 - ✓ en créant un poste de délégué à la cohésion police-population
 - ✓ en augmentant les actions éducatives de la police dans les établissements scolaires des QPV
- mobiliser les moyens financiers du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), de la DETR (Dotation d'équipements aux territoires ruraux), de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) et de la DPV (Dotation politique de la ville) pour améliorer la sécurité dans les quartiers
- déployer des actions de prévention dans les quartiers (sensibilisation des jeunes)
- développer les stages et formations destinés aux auteurs d'infraction
- apporter les informations nécessaires au bon fonctionnement des Conseils pour les Droits et les Devoirs des Familles (CDFF) mis en places par chacune des communes

Troyes Champagne Métropole, les villes et le Département s'engagent à :

- poursuivre et développer l'action du Centre de Supervision Urbaine (CSU) en fonction du prévisionnel de déploiement de la vidéo surveillance jusqu'en 2022.
- soutenir la Maison de la Justice et du Droit (MJD)
- poursuivre le soutien aux actions/structures d'accompagnement des victimes
- mettre en place des CDDF dans chaque commune et, là où ils existent, en assurer le bon fonctionnement
- accompagner les familles confrontées à des difficultés pour exercer leur autorité parentale notamment à travers l'installation et le bon fonctionnement des CDDF
- contribuer au financement du poste d'intervenant social en Police et Gendarmerie pour permettre une prise en charge sociale des victimes parallèlement au traitement judiciaire des auteurs d'infraction
- articuler la gouvernance des CLSPD avec celle du CISP (Conseils locaux et conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance) et participer à ces instances

En s'engageant en matière de logement et de cadre de vie

L'État et les collectivités locales s'engagent à :

- animer, participer à et mettre en œuvre les préconisations de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) pour éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville
- mettre en œuvre, dans les délais les plus rapides, le Projet de Renouvellement Urbain d'Intérêt National et le Projet de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional (PRIN et PRIR) dans le cadre de la convention NPNRU de l'agglomération troyenne.
- lutter contre le logement et l'habitat indignes ainsi que contre les marchands de sommeil
- coordonner et renforcer l'efficacité du dispositif dit de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties)
- poursuivre dans les quartiers prioritaires, la mise en œuvre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)
- accélérer et faciliter l'évacuation des épaves dans les QPV

L'État s'engage à :

- promouvoir le chèque énergie dans les QPV (en lien avec les bailleurs sociaux)

Troyes Champagne métropole, les villes et le Département s'engagent à :

- poursuivre par la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) la mixité sociale dans les quartiers
- déployer un observatoire des copropriétés dégradées
- soutenir la rénovation des quartiers à travers la mise en œuvre du dispositif «Fonds de concours quartiers du contrat de ville hors ANRU»
- accompagner le changement des quartiers auprès des habitants : coordination de la Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) à l'échelle des quartiers
- piloter la coordination de la gestion des espaces sur les QPV sur la base de la convention de gestion raisonnée des espaces publics et privés du quartier Chantereigne
- coordonner et renforcer l'efficacité du dispositif TFPB
- accompagner les familles dans le cadre du Fond Social Logement (FSL) géré par le Département
- participer à la mise en œuvre du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées)
- mettre en œuvre le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) notamment en faveur des publics les plus fragiles

En s'engageant en matière de santé

L'État et la CPAM s'engagent à :

- mettre en place le volet précarité du Contrat Local de Santé (CLS) et notamment les fiches action «Agir en faveur de la précarité (prévention et lutte)», «Organiser des réseaux de coopération pluri-professionnels sur la souffrance psychique et sur les addictions (soutenir le dispositif Déclic porté par l'Association Aurore Foyer Aubois)» et «Promouvoir des comportements favorables à une meilleure hygiène de vie ».
- accompagner la labellisation des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) afin de renforcer l'offre de soins de proximité et promouvoir les dispositifs conventionnels liés à l'exercice coordonné
- soutenir les professionnels de santé et accompagner les structures existantes d'exercice coordonné (centres de santé, MSP, CPTS,...) dans leur vie conventionnelle
- lutter contre le renoncement aux soins par les personnes vulnérables des QPV, en s'appuyant notamment sur la PFIDASS (Plate-Forme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé)
- permettre aux populations les plus démunies des QPV d'accéder aux centres de santé dont celui géré par la CPAM
- participer à l'accès aux droits avec différents partenaires dont les CCAS, la PASS de l'hôpital
- mener des actions de sensibilisation à la santé dans le cadre du dispositif « garantie jeunes » déployé par la Mission locale
- proposer des bilans de santé par l'antenne de l'UC-CMP avec une attention pour les publics les plus vulnérables
- proposer des actions thématiques en matière de prévention, notamment sur l'éducation bucco-dentaire des classes de CP situées sur les QPV

Troyes Champagne métropole, les villes et le Département s'engagent à :

- contribuer au financement des MSP dans les QPV
- mettre en œuvre le plan d'action du Contrat Local de Santé (CLS)

- déployer le programme national nutrition santé dans les QPV
- poursuivre les actions de prévention de la santé auprès des publics fragilisés par des événements ponctuels ou d'accompagnement (petits déjeuners, ateliers santé...)
- poursuivre les consultations infantiles et les bilans de santé des moins de 6 ans au sein des établissements scolaires des QPV par la Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- favoriser l'accès au suivi de grossesse des femmes enceintes et des jeunes mères dans le cadre des missions de prévention et de soutien à la parentalité par la PMI

En s'engageant en matière de solidarité

L'Etat et les collectivités s'engagent à :

- soutenir les dispositifs et les actions favorisant l'accès aux droits

Troyes Champagne métropole, les villes et le Département s'engagent à :

- favoriser l'accompagnement des publics dans l'accès aux services
- soutenir les services d'accompagnement aux familles
- poursuivre les permanences sociales assurées par le Département au cœur des quartiers
- poursuivre le pilotage par le Département et son engagement sur le dispositif de la prévention spécialisée auprès des habitants des quartiers

FAVORISER L'EMANCIPATION

En s'engageant dans le domaine de la petite enfance

L'État et la CAF s'engagent à :

- soutenir les solutions d'accueil collectif des jeunes (crèches, Relais d' Assistants Maternels : RAM) notamment dans les QPV et mettre en place à cet effet le « Bonus territoire »
- faciliter l'accueil d'enfants issus de familles précaires en mettant en place le « bonus mixité sociale »

Troyes Champagne métropole, les villes et le Département s'engagent à :

- poursuivre la coordination des acteurs de l'enfance dans le cadre du PRE pour les publics âgés de 2 à 16 ans des QPV
- soutenir les dispositifs d'accueil des enfants dans les QPV
- contribuer au développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants dans les QPV à travers la délivrance des agréments d'assistant maternel par la PMI

En s'engageant dans le soutien à la parentalité

L'État et la CAF s'engagent à :

- renforcer le nombre d'actions engagées dans les QPV dans le cadre du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAPP)
- soutenir les lieux d'accueil Enfant Parent (LAEP) des QPV
- doubler le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE)

L'État, la CAF et les collectivités s'engagent à :

- déployer et soutenir le dispositif « promeneurs du net » permettant d'accompagner les jeunes dans leur usage de l'internet et de repérer des dérives ou des difficultés
- œuvrer à une prise en charge professionnelle plus rapide des enfants chez lesquels des difficultés comportementales ou d'apprentissage sont détectées.

Troyes Champagne métropole, les villes et le Département s'engagent à :

- poursuivre la coordination des acteurs du soutien à la parentalité dans le cadre du PRE pour les publics âgés de 2 à 16 ans des QPV
- soutenir les actions de soutien à la parentalité
- poursuivre l'implication du Département dans le dispositif « Promeneur du Net »
- poursuivre l'animation, par le Département, des groupes de soutien à la parentalité
- poursuivre l'animation de la PMI pour les groupes de parents d'enfants âgés de 0 à 6 ans

En s'engageant en matière d'éducation

L'État s'engage à :

- Pour le premier degré
 - ✓ accroître la scolarisation des moins de 3 ans dans les QPV
 - ✓ scolariser, de manière obligatoire, les enfants dès l'âge de trois ans
 - ✓ dédoubler les grandes sections de maternelles en REP et REP+ après avoir dédoublié les classes de CP et CE1, d'ici 2022
 - ✓ développer le dispositif « petits déjeuners » dans les écoles maternelles et primaires des QPV
- Pour le second degré
 - ✓ accroître l'ampleur du dispositif « devoirs faits » dans les collèges situés en REP et REP+
 - ✓ développer les stages de réussite et le dispositif école ouverte durant les vacances dans les écoles et collèges situés en REP et REP+

- ✓ prévenir le décrochage scolaire
- ✓ développer les cordées de la réussite en augmentant le nombre des bénéficiaires issus des QPV

Troyes Champagne métropole, les villes et le Département s'engagent à :

- accompagner le dédoublement des classes de grande section dans les écoles maternelles dans le respect des moyens financiers, logistiques et humains des communes
- poursuivre l'accompagnement des jeunes des QPV de 2 à 16 ans dans le cadre du PRE
- soutenir les actions de prévention des difficultés éducatives
- soutenir les cordées de la réussite
- déployer le « Plan mercredi »

En s'engageant en matière d'emploi et d'insertion professionnelle

L'État et les collectivités s'engagent à :

- mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre du « Plan pauvreté »
- mobiliser le plan d'investissement dans les compétences (PIC) en faveur des populations des QPV
- déployer le PIC Grand Est consacré à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

L'État s'engage à :

- améliorer le lien école entreprise
 - ✓ en proposant sur la plateforme relative aux stages des élèves de 3^e des QPV, des stages dans les services de l'État
 - ✓ en renforçant et en mettant en cohérence l'ensemble des actions rapprochant école et entreprises
- mobiliser les entreprises en faveur des QPV

- ✓ en instituant un club « entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle » animé par un référent de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) financé par l'État et le Département
- ✓ en signant avec les entreprises concernées un contrat triennal intitulé « pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises »
- renforcer l'insertion professionnelle des jeunes des QPV,
 - ✓ en mobilisant les outils d'insertion déployés par pôle emploi et la mission locale de Troyes (PACEA, garantie jeunes, parrainage),
 - ✓ en doublant le nombre d'apprentis issus des QPV,
 - ✓ en créant de nouveaux supports d'insertion par l'activité économique.

Troyes Champagne métropole, les villes et le Département s'engagent à :

- mettre en œuvre l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée »
- contribuer à l'employabilité des publics des QPV
- déployer les clauses sociales dans chaque chantier initié dans les QPV
- soutenir les actions de valorisation de l'apprentissage auprès des habitants des QPV (jeunes et adultes)
- poursuivre l'action conduite au travers des Points Conseils Emploi
- développer l'offre de mobilité en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des publics précaires
- participer au financement du permis de conduire des demandeurs d'emploi
- mettre en œuvre le dispositif partenarial de repérage des publics dits « invisibles » au titre du Plan d'investissement dans les Compétences (PIC) dans le cadre du « Plan pauvreté »
- renforcer les actions d'insertion sociale et professionnelle inscrites au Pacte Territorial d'insertion (PTI) pour la période de 2019 à 2023

FAIRE REPUBLIQUE

En s'engageant plus efficacement dans la prévention des discriminations

L'État et les collectivités s'engagent à :

- finaliser avant la fin 2019 le plan territorial de lutte contre les discriminations et le mettre en œuvre dès le début de l'année 2020

Troyes Champagne Métropole, les villes et le Département s'engagent à :

- veiller à l'égalité de traitement dans toutes les actions soutenues au titre de la politique de la ville
- soutenir les personnes en situation de handicap
- venir en soutien des publics âgés

En s'engageant dans la prévention de la radicalisation

L'État s'engage à :

- mettre en œuvre l'échange d'informations entre les services municipaux et les services de l'État dès lors que les collectivités remplissent les conditions requises (désignation d'un référent, mise en place d'un CLSPD, création d'un groupe de travail dédié à la prévention de la radicalisation, signature d'une charte de confidentialité)
- mettre en place les actions de sensibilisation aux signaux faibles de radicalisation que les collectivités solliciteraient

Troyes Champagne Métropole, les villes et le Département s'engagent à :

- communiquer sur les actions de formation dans le cadre de la prévention de la radicalisation
- désigner un référent radicalisation
- engager les démarches pour signer la charte de confidentialité permettant les échanges d'informations nominatives
- poursuivre les actions préventives individuelles et collectives menées dans les QPV dans le domaine social

En s'engageant dans le soutien aux acteurs de terrain

L'État s'engage à :

- augmenter le nombre d'adultes relais financés par l'État
- augmenter le nombre d'emplois FONJEP « politique de la ville » au profit d'associations intervenant dans les QPV de TCM
- mobiliser le fond départemental à la vie associative (FDVA) en faveur des associations intervenant dans les QPV
- promouvoir le bénévolat en communiquant et en soutenant la plateforme « réserve civique » mettant en relation bénévoles et associations
- favoriser la communication et la mise en réseau des acteurs, notamment via la MAIA (Mission d'accueil et d'information des associations)

Troyes Champagne Métropole, les villes et le Département s'engagent à :

- soutenir les actions visant à apporter plus de services aux familles et y proposer un meilleur accueil universel
- poursuivre le soutien du dispositif local d'accompagnement (DLA)
- améliorer le conseil et l'accompagnement aux associations intervenant en QPV

- favoriser le recours aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations

En s'engageant dans le soutien à l'engagement citoyen

L'État s'engage à :

- former les acteurs de terrain aux « Valeurs de la République »
- développer le nombre de jeunes en missions de service civique issus des QPV
- développer le nombre de jeunes volontaires en QPV dans le cadre du service national universel (SNU)
- développer les actions de formations et sensibilisation du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)

Troyes Champagne Métropole, les villes et le Département s'engagent à :

- poursuivre le soutien à l'action du CDAD
- promouvoir le bénévolat auprès des publics précaires inscrits au Pacte Territorial d'Insertion (PTI)

En s'engageant dans le renforcement de l'animation des quartiers et de l'accès à la culture et au sport

L'État s'engage à :

- soutenir le déploiement de centres sociaux et d'espace de vie sociale dans le dernier QPV de l'agglomération qui n'en est pas pourvu (Jules Guesde) ;
- améliorer la mobilisation des crédits de la DRAC pour l'accès à la culture des jeunes des QPV
- examiner la possibilité de mise en place d'un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (Cteac)
- soutenir les jumelages et partenariats entre les institutions culturelles, notamment entre la scène conventionnée de TROYES et le conservatoire à rayonnement départemental de TROYES et les QPV
- améliorer la mobilisation des crédits de l'agence nationale du sport en faveur des clubs intervenant dans les QPV en conduisant notamment des actions d'éducation par le sport et de promotion des valeurs de la République
- contribuer au financement d'équipement sportifs situés dans ou à proximité des QPV

Troyes Champagne métropole, les villes et le Département s'engagent à :

- favoriser l'accès au sport et à la culture des jeunes inscrits dans le Programme de Réussite éducative par le soutien au financement de licences
- favoriser le soutien aux structures culturelles et leurs actions
- développer les partenariats en faveur de la culture
- faciliter l'accès à la culture pour tous, notamment grâce au partenariat entre le Département (bibliothèque départementale) et les médiathèques / bibliothèques de Troyes Champagne Métropole
- poursuivre la promotion du sport auprès des publics fragiles notamment les enfants de moins de 6 ans

En s'engageant en faveur de l'égalité femmes-hommes,

L'État s'engage à :

- veiller à l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les actions soutenues au titre de la politique de la ville
- animer et veiller à la mise en œuvre du 5^e plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- animer et vérifier la mise en œuvre dans les QPV du plan en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Troyes Champagne Métropole, les villes et le Département s'engagent à :

- veiller à l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les actions soutenues au titre de la politique de la ville

Fait à TROYES, le...

Signatures



La politique de la ville a été conçue au tournant des années 80, sous les effets de la crise économique, du grippe de l'ascension sociale et des profondes transformations des quartiers populaires qui ont traditionnellement joué un rôle d'accueil et de « sas » dans nos agglomérations et bassins de vie.

Cette politique a d'abord majoritairement concerné les grands ensembles d'habitat social des périphéries de nos villes, avant de s'étendre à d'autres composantes de nos territoires. Il faut le dire : cette politique est loin d'avoir démerité. De véritables reconquêtes ont eu lieu. De nombreuses familles ou personnes accueillies un temps dans ces quartiers y ont commencé leur parcours résidentiel, leur intégration socio-économique et même culturelle.

Il convient de penser à ce que seraient devenus ces territoires sans les considérables efforts qui ont été accomplis par les pouvoirs publics et leurs partenaires. Au demeurant, la politique de la ville se trouve aujourd'hui en voie d'essoufflement et en quête de refondation. Elle doit également faire face à de nouveaux phénomènes de repli communautaire et confessionnel qui transcendent la vie de nos territoires, se manifestent dans de nombreuses villes européennes mais prennent, dans certains de nos quartiers populaires, une dimension préoccupante.

Le besoin de renouveau de la politique de cohésion urbaine répond à une nouvelle donne : celle d'une géographie de la pauvreté qui recouvre aujourd'hui des réalités très différentes (banlieues, centres-anciens paupérisés, anciennes cités industrielles) et qui appelle des modes d'intervention différenciés. La loi Lamy de 2014 pointait déjà cette évolution et a eu le mérite, entre autres, d'affirmer le rôle des communautés et métropoles dans le pilotage des projets de cohésion urbaine et sociale.

Alors que nos intercommunalités sont aujourd'hui partout installées et qu'elles sont devenues les autorités organisatrices des politiques locales de l'habitat, des mobilités et du développement économique, elles s'engagent à prendre leur pleine responsabilité, aux côtés des maires et des équipes municipales, dans la resorption des fractures urbaines et sociales. Elles se doivent de promouvoir la solidarité financière entre communes par des pénétrations et mutualisations locales renforcées.

Si certaines de nos intercommunalités sont en construction et doivent encore renforcer leurs ingénieries en matière de développement social urbain, notre engagement collectif témoigne d'une volonté réelle d'agir. Nous souhaitons apporter des solutions nouvelles aux difficultés des quartiers populaires et attendons en retour de l'Etat un même engagement sur les responsabilités majeures qui sont les siennes, notamment dans les grands services publics fondamentaux que sont l'éducation, la sécurité et la justice, la santé.

Tandis que la situation économique de notre pays tend à s'améliorer, il est urgent que les habitants de nos quartiers en difficulté en bénéficient autant voire plus que les autres, en agissant simultanément sur les freins éventuels – à l'échelle des quartiers – mais aussi à l'échelle des solutions, à savoir celle de l'agglomération et de la métropole tout entière.

C'est le sens du travail engagé depuis plusieurs semaines avec Jean-Louis Borloo, dans le cadre de la mission que lui a confiée le président de la République en novembre 2017. Ce pacte est un appel à une clarification des responsabilités, exclusives et partagées, des collectivités locales et de l'Etat.

LES RESPONSABILITÉS PREMIÈRES DES AGGLOMÉRATIONS ET MÉTROPOLIS, OÙ L'ÉTAT DOIT NOUS ACCOMPAGNER

Développement économique, emploi et excellence numérique

Nous nous engageons à :

- Contribuer à la redynamisation économique, artisanale et commerciale des quartiers populaires.
- Renforcer l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées des marchés du travail.
- Favoriser la création d'entreprises nouvelles dans les quartiers et leur développement par des dispositifs d'accompagnement adaptés.
- Saisir les opportunités de la transformation numérique de l'économie afin d'en faire une « seconde chance » pour les publics les plus éloignés de l'emploi et les décrocheurs précoces du parcours scolaire.
- Piloter la création, l'installation et le développement de lieux uniques consacrés au numérique et au digital, dans lesquels se retrouvent espaces de coworking, de lablab, de création et de formation aux métiers, des espaces pour les structures d'accompagnement, pour les acteurs économiques.
- Permettre la territorialisation des actions portées par BPI France et l'Agence France Entrepreneur.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Garantir la stabilité des dispositifs qui concourent, dans les quartiers, à l'insertion économique, à la gestion professionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), à la formation initiale et continue des personnes les plus fragiles.
- Initier et mettre en œuvre un grand plan national de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, à destination de l'ensemble des habitants aujourd'hui confrontés à cette situation.

Habitat, renouvellement urbain : rendre le beau accessible à tous

Nous nous engageons à :

- Modifier l'équilibre social de l'habitat par des politiques de peuplement adaptées et encourager les parcours résidentiels au sein des métropoles et agglomérations et des bassins de vie et d'habitat.
- Relancer d'urgence les programmes de renouvellement et d'aménagement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Articuler les projets de renouvellement urbain avec les documents de planification à l'échelle intercommunale (programme local de l'habitat/PLH, PLU, délégation des aides à la pierre), pour une adaptation fine aux besoins des territoires.
- Créer un comité des financeurs à l'échelle régionale, pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes et répartir les efforts financiers entre les différents partenaires, publics et privés.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Simplifier la tutelle administrative et financière de l'ANRU, via des procédures d'instruction et de validation significativement allégées.
- Revisiter le règlement général et financier de l'ANRU de 2015, à limiter le nombre d'études urbaines préliminaires et à lancer les chantiers programmés sans délai.
- Davantage faire confiance aux projets émanant des territoires dans leur diversité, dans le cadre d'une contractualisation avec les agglomérations et métropoles.
- Rapprocher les interventions de l'ANRU de celles de l'ANAH pour une action ambitieuse dans le parc public et privé au service de la lutte contre les copropriétés dégradées notamment.

Agir sur les mobilités quotidiennes

Nous nous engageons à :

- Poursuivre le désenclavement des quartiers populaires, en agissant sur l'ensemble des dimensions de la mobilité : des projets d'infrastructures utiles et performants et une offre complète et accessible des solutions de mobilité (transport collectif régulier, à la demande, individuel, co-voiturage, modes doux...).
- Mettre en réseau, à l'échelle de l'agglomération et du bassin de vie, les acteurs des transports, économiques et associatifs.
- Porter une attention particulière aux freins psychologiques et psychosociaux à la mobilité de certains habitants, en accompagnant les initiatives prises par les acteurs locaux.
- Consacrer un volet spécifique aux quartiers populaires au sein des plans de déplacement urbain (PDU).

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Conforter, dans le cadre du projet de loi d'orientation sur les mobilités, notre pouvoir d'agir en matière de mobilité inclusive (co-voiturage urbain, garage solidaire...)
- Honorer les engagements de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) consacrés aux appels à projet relatifs au transport collectif et aux volets désenclavement des quartiers.
- Permettre la reconquête des quartiers de gare.

LES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES ET LES SERVICES PUBLICS FONDAMENTAUX

DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

Jeunesse – éducation – formation – insertion : la mère des batailles

Nous nous engageons à :

- Dédier, à l'échelle de nos territoires, les opportunités nouvelles offertes par le futur plan d'investissement compétences (PIC).
- Favoriser les innovations pédagogiques et les expérimentations locales via les projets éducatifs territoriaux (PEDT), en renforçant les compétences et capacités des équipes éducatives et en encourageant le travail en réseau et l'évaluation régulière des projets.
- Rapprocher les acteurs de l'éducation des acteurs de l'insertion sociale et de la formation professionnelle, via les missions locales, les maisons de l'emploi, les PLIE, les CCAS et autres structures d'accompagnement dédiées.
- Développer les dispositifs de réussite éducative et d'aide personnalisée aux devoirs, en soutenant les associations et organismes intervenant dans ces domaines.
- Promouvoir la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les territoires en REP et REP +.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Revoir en profondeur la politique de ressources humaines et la désignation, au sein des établissements scolaires concernés, de maîtres, instituteurs, professeurs et personnels d'encadrement expérimentés.
- Piloter, de manière souple et décentralisée, l'administration de l'Éducation nationale, en confiant plus de responsabilités aux acteurs locaux aux communautés éducatives engagées sur le terrain et aux responsables d'établissements.
- Renforcer l'offre éducative, culturelle et artistique dans les quartiers en difficulté, afin de développer la mixité scolaire et les opportunités d'éveil et d'épanouissement pour tous les publics.
- Lancer un vaste plan de lutte contre le décrochage scolaire, avec pour objectif de remettre, d'ici 2020, en activité les 170 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire, sans qualification ni formation ni emploi.
- Réformer en profondeur le système d'orientation, en évitant d'opposer les filières entre elles et en consolidant l'accès à un socle commun de savoirs fondamentaux.

Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice : vers l'émancipation

Nous nous engageons à :

- Proposer aux mères de famille en situation d'isolement d'accéder à des formations correspondant à leurs besoins et mettre à leur disposition des modes de garde d'enfants adaptés à leur horaire de travail.
- Lutter contre le non-recours aux soins en développant les contrats locaux de santé (CLS) sur l'ensemble du territoire et en favorisant l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP).
- Favoriser l'accès à des soins de proximité et à lutter contre les déserts médicaux, en développant la coordination entre médecine de ville et médecine hospitalière, en lien avec les agences régionales de santé (ARS) et les groupements hospitaliers de territoire (GHT).
- Garantir la sécurité du quotidien avec des polices municipales formées, expérimentées, connaissant bien les populations et travaillant en bonne intelligence avec la police nationale et la gendarmerie.
- Assurer la liberté d'aller et venir pour les femmes dans l'espace public, en faisant respecter les valeurs d'égalité hommes/femmes et de neutralité.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Positionner les ARS au plus près des bassins de vie et de leurs besoins, dans une logique de coopération avec les élus et les territoires (et non d'injonction descendante), avec les moyens d'aide et d'accompagnement adéquats.
- Prévoir des effectifs supplémentaires sur le terrain, dans le cadre de la nouvelle police de sécurité du quotidien (PSQ), afin de restaurer confiance et dialogue entre les forces de l'ordre et les habitants.
- Renforcer les moyens dédiés aux enquêtes judiciaires et d'investigation, notamment dans le cadre de la lutte contre les trafics et les réseaux radicalisés.
- Donner les moyens humains et financiers nécessaires à un bon fonctionnement de la justice et des tribunaux sur l'ensemble du territoire, avec des décisions rapidement rendues, applicables et appliquées.

Cette clarification des responsabilités et des engagements prioritaires entre agglomérations, métropoles et Etat, qu'elle porte sur des responsabilités exclusives ou partagées, ne pourra être effective et performante qu'après une refondation des modèles de gouvernance locale. Un effort d'adaptation et d'agilité, de la part de toutes les parties prenantes, sera nécessaire pour construire, autour du pilotage intercommunal, le meilleur partage politique et technique possible.

Il s'agira de mobiliser chaque acteur concerné, public ou privé, sur son champ d'action de prédilection, de permettre d'assurer une réelle subsidiarité, au plus près des projets et une réelle solidarité locale entre communes.

Dans cette même logique, une action différenciée des collectivités territoriales et de l'Etat est attendue en direction des quartiers où l'intensité des problèmes est immense : les quartiers pauvres, des villes pauvres, des bassins de vie pauvres et les quartiers en très grande difficulté face aux dangers des radicalisations et des trafics de stupéfiants.

Rien ne se fera sans l'action des agglomérations et métropoles, rien ne se fera sans l'action de l'Etat, rien ne se fera sans un engagement collectif, réciproque et coordonné.

Nous estimons qu'il relève de notre responsabilité de décliner cette alliance des territoires, en évitant d'opposer rural et urbain, au profit de nouvelles solidarités vers celles et ceux qui en ont le plus besoin. Le défi est de taille : c'est la cohésion urbaine, sociale, territoriale et nationale qui est en jeu.

Dijon, le 6 avril 2018

Jean-Luc Moudenc

Président de France urbaine
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Jean-Luc Rigaut

Président de l'AdCF
Maire d'Annecy
Président du Grand Annecy



22, rue Jubert - 75009 Paris
T. 01 44 39 34 56
franceurbaine.org
franceurbaine@franceurbaine.org



22, rue Jubert - 75009 Paris
T. 01 51 04 89 00
F. 01 51 04 89 01
www.adcf.org
adcf@adcf.org